

CANOL Actualités

N° 42 - AVRIL 2011

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.34.44.87 - canol@dbmail.com

Grand stade : chantage au gouvernement !

MM. COLLOMB et AULAS multiplient les appels au gouvernement pour obtenir une « **déclaration d'intérêt général** » de ce complexe commercial. Ils essayent ainsi de lui forcer la main, sachant bien que lui seul peut imposer sa construction.

Le seul bénéficiaire de cet investissement serait l'**Olympique Lyonnais** grâce à la **sûre plus-value de la vente des terrains cédés par le Grand Lyon** et par une très hypothétique rentabilité de ce complexe.

Les contribuables devraient supporter plus de 400 millions d'infrastructures alors que le stade de Gerland est d'une capacité amplement suffisante et peut être rénové à peu de frais. Ils risquent également de devoir contribuer au financement du stade lui-même, vu la trésorerie déficitaire de l'Olympique Lyonnais et ses difficultés à obtenir de l'argent frais.

Les enquêtes publiques ont toutes démontré le refus de la population due à l'inadéquation de ce « grand stade » aux besoins, tant au niveau coût d'investissement qu'aux niveaux environnement et moyens d'accès.

Le vote des habitants du canton de Meyzieu aux cantonales est révélateur : la conseillère sortante dont la campagne était orientée pro-stade est arrivée en 3^{ème} position, ne pouvant même pas se représenter au deuxième tour.

Quai Jean-Jacques Rousseau : la réouverture c'est pour la fin d'année si tout va bien !

Sous la pression du maire de LA MULATIERE, les services de sa municipalité et ceux du GRAND LYON s'étaient réunis une fois de plus fin janvier pour « évoquer » les solutions envisageables pour rouvrir le quai. En l'absence du cabinet du maire de LYON décisionnaire et au motif que l'on était encore en phase de contentieux « ouvert », aucune des deux solutions techniques envisagées n'avait été retenue.

Mais voici que l'expert judiciaire vient de conclure dans son rapport que les causes de l'effondrement sont dues aux fortes précipitations et **n'engagent pas la responsabilité des propriétaires du terrain** concerné. C'est maintenant clair : le GRAND LYON va devoir prendre en charge les travaux nécessaires. On aura mis pratiquement **trois ans à patauger dans ce dossier** en faisant au départ un blocage sur 25 000 € que personne ne voulait payer ! Depuis les premières estimations, **les prix ont flambé** et la solution finalement adoptée est évidemment **la plus chère en prix et en durée** (six mois) pour éviter aux collectivités une mise en cause en cas d'accident ultérieur. Les travaux définitifs **se monteront à 250.000€ pour un achèvement à l'automne !**

En attendant cela coûte cher à des milliers d'usagers. Quand l'autoroute est paralysée par un accident les **bus TCL sont détournés par Sainte Foy !**

Elections cantonales : à quoi cela sert-il de voter ?

CANOL s'est étonné que, lors de cette campagne électorale, **la gestion des collectivités n'a pas été une préoccupation première**. Aucun candidat ne s'est engagé à traiter les calamités suivantes :

- manque de contrôle dans l'attribution et l'utilisation des subventions (cf bulletin CANOL n°46),
- coût de l'**Aide à l'Immobilier d'Entreprise** et examen de ce qu'elle rapporte en emplois créés (n°17), en particulier dans le canton de Thizy, le plus favorisé ;
- erreurs commises dans la **gestion du RMI/RSA** provoquant l'attribution d'indemnités irrécupérables (encore 453 082 € en décembre dernier) ;
- **gaspillage de l'argent public au bénéfice des élus et de leurs amis** (achats de places de match de l'OL et Grand Prix de Tennis de Lyon) ;
- coût de l'**Aide aux Personnes Agées** (n°27),
- absence de gestion de la **Maison Départementale des personnes Handicapées** (n°39),
- inefficacité et coût de l'**aide au logement** (n°13),
- nombreuses illégalités dans la gestion du **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (cf CANOL Actualités n°41)
- absence de transparence des **comptes, dérive des coûts et des effectifs des services généraux** (n°37).
- **corruptions et illégalités au service informatique** (cf la presse locale);
- **dérèglements de la fiscalité ménage qui a cru de 67% en 9 ans**, à comparer aux 17% de l'indice INSEE.

Les quelques voix qui ont réclamé l'arrêt de la construction du **Musée des Confluences** (300 millions d'euros et un déficit annuel d'exploitation de 20 à 30 M€) s'éteindront quand on les menacera de diminuer la « **dotation cantonale** » avec laquelle ils arrosent les associations locales. Les crédits pour ce Musée ont toujours été votés à l'unanimité, à quelques rares abstentions près.

Les conseillers généraux ont un pouvoir quasi nul sur les fonctionnaires qui gèrent cette administration à leur guise. CANOL a ajouté sa voix à ceux qui réclamaient **leur suppression lors de la Réforme des Collectivités Locales**, malheureusement sans succès !

Les citoyens ne croient plus à leur utilité. Ils l'ont confirmé en s'abstenant à 63% au 1^{er} tour (Rhône).

L'examen des comptes du Grand Lyon disponible sur le site de CANOL !

Comme elle l'a fait pour 12 communes du Rhône, CANOL vient de mettre sur son site **l'évolution des comptes de la communauté urbaine de 2001 à 2009**.

12 graphiques indiquent coûts, recettes, dette, effectifs par habitant ainsi que les principaux domaines (fonctions) où est dépensé l'argent des contribuables.

Une fiche récapitulative exprime le jugement de CANOL sur les différents indicateurs retenus.

Un travail similaire sera fait ultérieurement pour le conseil général et le conseil régional.

France si généreuse !

Comme notre pays est généreux avec ceux qui ne sont pas citoyens français. Lisez plutôt ce luxueux **livret d'accueil « Vivre en France »** de l'ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations).

Ainsi vous apprendrez à la **page 54** que même si vous n'avez pas travaillé en France, dès 60 ans vous pouvez obtenir une allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), environ 7500 € par an pour une personne seule ou le double pour un couple. Ceci sans avoir jamais cotisé un centime pour une retraite. Que diront nos agricultrices ou nos handicapés dont certains ne touchent pas 500 € par mois à la retraite ?

Ceci expliquerait peut être l'augmentation de regroupement familial (30%) depuis le début de l'année, normalement non admis pour les parents.

Pétition en cours organisée par le *Cri du contribuable* : <http://le-cri-du-contribuable.pro-petition.fr/>.

Autre **bonne combine les « gens du voyage »** : comme ils voyagent, il leur faut des véhicules et des caravanes de « haut de gamme ». Là c'est la **CAF qui leur vient en aide** au moyen d'allocation et de prêt sans intérêt jusqu'à 8000 € pour le remplacement d'une caravane jugée vétuste ou insalubre.

OPAC du Rhône :

offre de location aux adhérents de CANOL

CANOL a reçu une offre de l'OPAC DU RHONE (Office Public d'Aménagement et de Construction du Rhône) destinée à « tous ses collaborateurs ».

Cet organisme propose à la location des logements du type 1 au type 4, dans la résidence Nelson Mandela située dans un quartier en pleine avantconstruction, la Duchère, à des conditions avantageuses :

- Pas de frais de dossier
- Pas de conditions de ressource
- loyer payable à terme échu
- dépôt de garantie limité à un mois de loyer

Le déficit de cette opération sera certainement couvert par le budget « aide à la pierre » du Grand Lyon qui s'est élevé à 86 millions d'euros en 2010, à moins que ce ne soit par « l'aide au logement » du conseil général (26 M€ en 2009).

« Les fonctionnaires contre l'Etat le grand sabotage »

C'est le titre de l'ouvrage qu'**Agnès VERDIER-MOLINIE, directrice de la Fondation iFRAP** (Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques publiques - partenaire de **CANOL**), vient de publier chez Albin Michel.

« La sphère publique n'a jamais coûté aussi cher ni autant empêché la France de se réformer. Que le gouvernement soit de droite ou de gauche, l'administration a le plus souvent le dernier mot sur les décisions politiques ».

Cinq millions de fonctionnaires, censés servir l'intérêt général, coalisés autour de leur seule rente de situation, ont, année après année, conquis de nouveaux avantages, avant de paralyser tous les gouvernements ou presque...

Si on veut que la France retrouve une marge de manoeuvre dans la crise, ce lobby devra être contenu.

Il est disponible en librairie à 17 €.

La nouvelle fiscalité locale

La transformation de la taxe professionnelle a changé les ressources des différents niveaux de collectivités.

Afin de vous aider à vous y retrouver, voici les contributions directes de chaque niveau dès 2011 :

Régions :

- CVAE, cotisation valeur ajoutée des entreprises ;
- IFER, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (matériel ferroviaire et télécommunications).

Départements :

- TFPB, taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- TFPB, idem, part de la région ;
- IFER, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (1/2 de l'IFER sur les installations de production d'électricité et le 1/3 de l'IFER des antennes relais) ;
- CVAE, cotisation valeur ajoutée des entreprises ;
- TSCA, taxe sur les conventions d'assurance ;
- DMTO, droits de mutation à titre onéreux (part Etat).

Communes :

- TH, taxe d'habitation ;
- TFPB, taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- TFNB, taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- DMTO, droits de mutation à titre onéreux (part commune).

Intercommunalité (ou Commune) :

- TH, taxe d'habitation (part département) ;
- TFPB, taxe foncière sur les propriétés bâties (elle peut être créée) ;
- TFNB, taxe foncière sur les propriétés non bâties (part du département + part de la région) ;
- TEOM, Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères ;
- CFE, cotisation foncière des entreprises ;
- CVAE, cotisation valeur ajoutée des entreprises ;
- IFER, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (l'IFER sur les transformateurs électriques, la moitié de l'IFER sur les installations de production d'électricité et les 2/3 de l'IFER sur les antennes relais) ;
- TASCOSM : taxe sur les surfaces commerciales.

Des fonds de compensation sont créés par l'Etat afin qu'aucune collectivité ne soit pénalisée en 2011.

Vous trouverez sur le site de CANOL le détail des taxes perçues par la ville de Lyon, le Grand Lyon, le conseil général et le conseil régional en 2009 et celles prévues dans leur budget 2011.

Assemblée Générale de CANOL

Elle s'est tenue le 29 mars 2011 à la Maison des Associations de Charbonnières. **Les comptes 2010 et le budget 2011 ont été approuvés à l'unanimité des 536 personnes présentes ou représentées.**

Les recettes ont atteint 35 513 € dont 33 558 € de cotisations. Les dépenses se sont élevées à 32 235 €, dont 16 706 € de frais de tirage et d'envoi des bulletins et 10 929 € de frais d'avocat et de justice.

L'exercice 2010 a donc dégagé un **excédent de 3 278 euros.**

Le budget 2011 s'élève à 37 000 €.

L'année 2010 s'est terminée avec 1.275 adhérents, dont 212 nouveaux.

Un pot de l'amitié a conclu la soirée.

Halle d'athlétisme à la Duchère – dérive des coûts et des délais et pas de destination précise !

La Ville de Lyon a souhaité implanter une halle d'athlétisme dans le quartier de la Duchère. La halle de 11698 m². possèdera un plateau d'athlétisme avec pistes de course et des aires pour les sauts et les lancers. La capacité d'accueil du public sera de 2018 places. Pour tenir compte des engagements de la ville envers le développement durable, une installation photovoltaïque de grande ampleur sera naturellement installée en toiture (120 kWc).

Avant de vouloir juger de la pertinence de cette opération, CANOL s'interroge une fois de plus sur **un projet démarré en juin 2005** pour la construction d'une halle d'athlétisme sur la parcelle libérée par la démolition de la barre d'immeuble dite « barre des 260 ».

D'abord retardé, puisque ce qui devait être terminé à la fin du précédent mandat, le sera peut-être en 2012. Son coût a sérieusement augmenté, il était question de **quelques 18 M€ (hors acquisition foncière) à l'origine du programme** avec les participations de la Région, du Département, de l'ANRU et du CNDS. Le **montant prévisionnel est passé à 20 M€ en 2006, 22 M€ en 2007, 25 M€ en 2008 ! Dépêchons-nous de terminer ce chantier, car au train où vont les choses, son coût va doubler !**

Beaucoup plus grave : hormis l'objectif de réhabiliter ce quartier, on s'aperçoit seulement maintenant **qu'aucune étude prospective régionale n'a guidé les finalités de cette opération. Qui va utiliser cette halle et dans quel cadre ? aucune réponse claire n'est apportée !** Les modalités de son utilisation comme sa gestion restent à déterminer... **Aucun club lyonnais n'a les reins assez solides pour assumer le rôle de résident** initialement dévolu à Lyon Athlétisme. Le club créé il ya quatre ans a traversé une crise financière l'an dernier et perdu plusieurs de ses meilleurs athlètes partis à l'Asu Bron. Le temps presse mais **le chemin qui mène à un club d'agglomération est encore très long.** La plupart des clubs restent à convaincre : « Sur le papier, ce projet semble ambitieux, estime une personnalité importante de l'athlétisme à Lyon. Mais il **faudra qu'on nous donne les moyens** comme Lille l'a fait pour Lille Métropole Athlétisme par exemple. Sinon, rien ne se fera. ».

Le coût de l'investissement n'est pas loin de doubler, alors qu'on ne sait pas encore ce que l'on va en faire !

Et cher contribuable, vous ne savez pas encore combien vous coûtera son exploitation !

Le Grand Lyon primé par les « Eco-rêveurs » pour le tunnel de la Croix Rousse.

Le Grand Lyon vient de se voir décerner le prix « Ville d'avenir » par l'association « Les Ecos Maires » en récompense des travaux entrepris pour l'aménagement du second tube du tunnel de la Croix Rousse.

Mais attention ne **pas confondre ECO-MAIRES et ECO-NOMES** ce n'est pas tout à fait la même chose, comme on peut en juger.

Suite à la catastrophe du tunnel du Mont Blanc, les ouvrages comportant un seul boyau doivent être dotés d'une galerie de secours ; la collectivité ne peut se

soustraire à cette obligation même si, dans le cas du tunnel lyonnais, plusieurs arguments démontrent que l'utilité de cette deuxième galerie est discutable.

Parmi les solutions étudiées, **la plus onéreuse à 240 millions d'euros** a évidemment été retenue !

Le second tunnel qui fera 10 m de large comprendra une voie pour les bus, une pour les piétons et une piste cyclable. Ceci dans une ambiance musicale féerique, des effets de lumière, des animations sur les murs !

Le tunnel existant restera réservé aux voitures avec ses 2 x 2 voies.

On connaît l'environnement urbain **peu attractif** à chaque extrémité du tunnel ; constitué de bretelles réservées aux voitures. Ceci imposera de prolonger le parcours des piétons pour atteindre un environnement normalement urbanisé. **En tout 3 kms que très peu de piétons emprunteront.**

La création d'une voie réservée aux bus n'est pas justifiée. La seule ligne qui emprunte le tunnel ne perturbe nullement la circulation actuelle interdite aux poids lourds, et limitée à 50 km/h, le trafic restant fluide.

Quand à l'argument du maire de dire que, pendant qu'on y est, **on creuse plus large pour permettre à l'avenir de faire passer un tramway**, ceci n'a jamais été prévu dans le Plan de Déplacement Urbain.

Le tunnel existant mesure 14,5 m de large ; si on le **réduit à un seul sens de circulation avec retour de la circulation dans le nouveau tunnel**, il y a largement de quoi faire passer une ligne de tramway qui nécessite une plateforme de 6 m de large ; on peut même y ajouter une piste cyclable. Les cyclistes ne seront pas pollués puisqu'**on nous dit que l'air à l'intérieur du tunnel sera plus pur qu'à l'air libre !**

En se contentant d'un boyau de 4 m de large, on aurait réalisé une **économie de 30 à 40 millions d'euros.**

Tarare : on brade le patrimoine !

Cette commune a vendu fin 2010 **l'ancienne propriété de la CCI** (ancienne maison bourgeoise de 578 m² sur terrain de 12 080 m², parc arboré et maison de gardien) à la société CANEVAFLOR. Cette société « développe un procédé breveté innovant de mur végétalisé isolant et dépolluant ».

Le service des domaines, bien évidemment consulté, n'a pas modifié **le montant de 900 000 € proposé par la ville.** Il avait de la même façon accepté la baisse de 50% du prix de la gendarmerie vendue à l'agence immobilière qui employait son 1^{er} adjoint (cf site CANOL pour plus d'informations).

« Ce type d'activité présentant un atout pour le rayonnement de la ville de Tarare et pour son développement économique », le règlement des 900 000 € est prévu en 239 mensualités de 2 250 € et le solde de 362 250 € au bout des 20 ans... soit un paiement à échéance 20 ans sans intérêts. L'acquéreur pourra revendre au bout de 3 ans (après donc avoir payé seulement 81 000 €) et **empocher la plus-value !**

Aucun appel d'offres pour cette vente, CANOL pense pourtant qu'il y aurait eu de la surenchère !

Cette commune, sinistrée économiquement, vient de lancer un appel d'offres pour « végétaliser » la Mairie. **Devinez qui va l'emporter ?**

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Dans l'actuelle démocratie représentative **l'acte du votant est fugace** : il ne dure que le temps du dépôt du bulletin de vote dans l'urne. Puis nos élus **droguent la population de dépenses publiques, celles les plus visibles**, en prenant soin de ne pas parler d'impôts qui augmenteront fortement dès leur réélection. Et le cycle reprend dans **l'illusion d'une alternance démocratique**.

La France, haut lieu de tolérance (et de lâcheté) politique, préfère régler ses problèmes sous la **pression des manifestations. La loi se fait dans la rue** et s'impose aux gouvernements de gauche comme de droite. Les grèves se font même à titre préventif, au cas où ? Quant au contexte médiatique (TV), il est animé par une diversion qui consiste à détourner l'attention du public des problèmes importants, grâce à **un déluge continu de distractions et d'informations souvent insignifiantes ou vulgaires**.

A ce titre la **réforme des collectivités locales** est le dossier actuellement, le plus significatif. Il se proposait de **simplifier les compétences de nos élus**. Mais c'est **supprimer leur compétence générale** aux régions et départements. La clarification **empêche de se mêler de tout** et de pouvoir dépenser ou « récompenser » dans tous les domaines ! Les **élus locaux étant à 80% des parlementaires, l'échec est couru d'avance** ! Il n'y aura **donc ni simplification, ni économies d'échelle** mais créations de nouveaux sièges et de nouvelles embauches. **La solution des conseillers territoriaux favorisera les « professionnels de la politique » et sera seulement dispendieuse** !

Dans un monde qui **évolue à toute allure**, il est dangereux de considérer comme **définitivement acquis** plusieurs éléments constitutifs de ce qu'est la Société française. Il serait au contraire important de dynamiser le système politique pour trancher rapidement sur certains thèmes cruciaux. L'esquive ou le blocage handicapent fortement notre prestige et notre compétitivité et exaspèrent bon nombre de nos concitoyens.

L'État démagogique fuit constamment ses responsabilités quand il s'agit d'appliquer réellement des **réformes de fond indispensables. Résultat, nous cumulons sans cesse des déficits et le peuple souverain est dépossédé de son pouvoir. Les électeurs et eux seuls doivent pouvoir décider effectivement de ce qu'on fait de leur argent et combien on peut leur en prendre.**

Dans cette situation, la **démocratie directe constitue une alternative intéressante**. Les pays qui l'ont appliquée ont ainsi intégré des éléments de démocratie directe dans leurs institutions afin que les citoyens soient davantage impliqués dans les décisions politiques. **La Suisse, les Etats-Unis, l'Allemagne, ou l'Italie l'ont adoptée** à divers degrés (voir liste de résultats des votations et référendums sur notre site).

Il existe deux outils essentiels, le **référendum veto et l'initiative populaire**, un frein et un moteur :

- Pour le **veto**, si le « non » l'emporte, la loi est annulée. Si le « oui » l'emporte, la loi est confirmée ;
- **L'initiative populaire est une pétition** pour soumettre au référendum un projet de loi voulu par les citoyens signataires sur un sujet que le gouvernement ou le parlement ont peur d'aborder.

Dans les pays qui la pratiquent (votations en Suisse), il est frappant de constater **l'actualité des thèmes référendaires** sur les dix dernières années (341 référendums de 1971 à 2009) qui sont pour la plupart des sujets brûlants que nous autres citoyens français, avons tant de peine à traiter ! **Le bon sens pratique joue un rôle majeur**, sagesse, modération, responsabilité. **Si l'avis du gouvernement n'est pas suivi, il ne démissionne pas pour autant, le chantage à la démission n'existe pas** ! Le vote populaire est conçu comme un **scrutin sur un objet précis** : impôt, dépense, projet, achat.

Même si une majorité des contribuables était favorable à **des référendums d'initiatives populaires (R.I.P.)**, cet outil ne serait pas utilisé en France car il y requiert **10% minimum de l'électorat. Autant dire que cette procédure est actuellement verrouillée**. En Suisse il faut seulement 0,6% de l'électorat, 1,2% en Italie.

Des études universitaires très poussées en Suisse, en Allemagne aux USA ont montré que les **décisions du peuple étaient toujours modérées et raisonnables**. Sur le plan des finances publiques, les travaux des professeurs Feld et Kirchgässner en étudiant les résultats financiers des référendums aux USA et dans les cantons suisses ont démontré que là où la démocratie directe existe, **les impôts et les dépenses publiques sont un tiers plus bas que dans les pays où la démocratie est purement représentative. L'endettement public y est de moitié plus faible**.

Alors suivons **l'initiative de Contribuables Associés, militons pour une réforme de la constitution de la République Française** pour y introduire au niveau local et national de tels mécanismes, notamment le référendum d'initiative populaire. Pour vivre une telle démocratie il est indispensable et urgent **de modifier**, dans un premier temps, **les articles 3 et 11 de la Constitution** afin de permettre à chacun d'entre nous d'accéder à la pratique régulière et légitime des différents types de référendums et de passer, ainsi, du statut de simple spectateur à celui **d'acteur de la vie politique**.

Quelques idées de questions précises qui mériteraient d'être posées :

- Doit-on abolir le statut de la fonction publique ?
- Est-on favorable à l'interdiction stricte du cumul des mandats électifs ?
- Plus localement, est-on pour le rétrécissement systématique de toutes les voies de circulation en ville ?
- Et sans doute la question majeure et générique : la Société doit-elle donner sans exiger de contrepartie ?

Enfin plus légère pour sourire : Doit-on supprimer les décorations (Légion d'honneur, ordre du mérite...) ou du moins ne doit-on les attribuer que dans des cas très exceptionnels qui seraient validés par le peuple ?

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2011

42

à retourner à : C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@dbmail.com

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2011.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.